

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITÉE
T/PET.4/L.79
25 février 1960
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DU "KAMERUN UNITED PARTY" CONCERNANT LE CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du
Conseil de tutelle)

Kamerun United Party,
Siège national,
Buea,
Cameroun méridional

26 janvier 1960

Réunion du Comité exécutif du KUP à Buea le 24 janvier 1960

Le Comité exécutif du Kamerun United Party s'est réuni à Buea le dimanche 24 janvier 1960 chez le Président du parti. Des diverses questions inscrites à l'ordre du jour, la plus importante était celle du plébiscite qui doit avoir lieu prochainement au Cameroun méridional.

Le parti a estimé qu'un plébiscite n'était pas absolument nécessaire pour déterminer les vœux des habitants du Cameroun méridional en ce qui concerne l'avenir de leur Territoire après l'accession de la Nigeria à l'indépendance, au mois d'octobre de cette année. La thèse du parti se fonde sur le fait que le Cameroun méridional, à la différence du Cameroun septentrional, a un parlement constitutionnel composé de représentants élus régulièrement venus de toutes les régions du Territoire. Et pour le parti, des questions comme la fin de l'Accord de tutelle ou la détermination de l'avenir du Territoire en ce qui concerne ses relations avec une Nigeria indépendante ou un territoire frère comme la République camerounaise ne devraient pas être réglées indûment par des pressions extérieures comme celles qui peuvent résulter d'un plébiscite. Elles devraient au contraire être examinées par le parlement local et donner lieu à des débats et à des motions.

Le KUP estime qu'un plébiscite serait un abus et s'écarterait du principe fondamental sur lequel reposent les dispositions de la Charte des Nations Unies relatives aux Territoires sous tutelle. Au point de vue du parti, ce principe est essentiellement celui de la préparation des habitants à l'autonomie ou à l'indépendance finales. En outre, un plébiscite tel que celui que l'Organisation des Nations Unies propose aujourd'hui donne l'impression que l'on manque de confiance dans la population du Cameroun méridional qui, sous la tutelle britannique, a appris les méthodes de la démocratie parlementaire en élisant son propre parlement et témoignant par là de sa maturité politique.

Etant donné, toutefois, que l'accord s'est fait pour admettre qu'un plébiscite est la seule solution qui permettra à la population du Cameroun méridional de décider de son avenir après l'accession de la Nigeria à l'indépendance, le Comité exécutif du KUP ne peut qu'examiner dans un esprit critique et objectif les deux questions proposées. a) "Désirez-vous accéder à l'indépendance en vous unissant à la Fédération nigérienne indépendante?" ou b) "Désirez-vous accéder à l'indépendance en vous unissant à la République camerounaise indépendante?"

Les deux questions impliquent l'obligation pour la population du Cameroun méridional de choisir, qu'elle le veuille ou non, entre l'union à la Fédération nigérienne indépendante ou à la République camerounaise indépendante. En d'autres termes, le Cameroun méridional ne peut accéder à l'indépendance sans s'unir à l'une ou l'autre de ces nations indépendantes, à la Nigeria ou à la République camerounaise. Selon le KUP, une décision de cette nature constitue aussi une infraction et un manquement à la Charte des Nations Unies.

Le KUP a donc estimé qu'il convenait de poser une troisième question afin de permettre aux tenants de la troisième thèse de s'exprimer. La question devrait être rédigée comme suit :

"Indépendamment de la question de savoir si cette solution peut être permanente ou non, souhaitez-vous que le Cameroun méridional devienne une république bénéficiant de l'assistance - financière et autre - du Gouvernement du Royaume-Uni, avant de s'unir à la Fédération nigérienne ou à la République camerounaise?"

Le KUP est convaincu qu'un plébiscite, à la différence d'une élection, ne devrait pas avoir lieu plus d'une fois en un siècle et, la question en jeu ayant une importance considérable pour le destin du pays, il a décidé que si l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement du Royaume-Uni n'acceptent pas la troisième question, le parti mobilisera l'opinion publique dans tout le Territoire afin de boycotter le prochain plébiscite.

Résolution :

1. Le KUP est d'avis qu'une troisième question devrait être posée au cours du prochain plébiscite dans le Cameroun méridional.

La question devrait être rédigée comme suit :

"Indépendamment de la question de savoir si cette solution est viable ou non, désirez-vous que le Cameroun méridional devienne une république bénéficiant de l'assistance du Gouvernement du Royaume-Uni avant de s'unir à la Fédération nigérienne indépendante ou à la République camerounaise indépendante?"

2. Il décide que si l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement du Royaume-Uni n'acceptent pas la troisième question, le parti mobilisera l'opinion publique dans tout le Territoire afin de boycotter le prochain plébiscite.

Pétition adressée à : Monsieur le Secrétaire général de l'ONU,
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
New York

- Copies à :
1. Sir Andrew Cohen,
Représentant du Royaume-Uni,
aux bons soins du Colonial Office,
Londres
 2. Monsieur le Secrétaire d'Etat aux colonies,
Colonial Office,
Londres
 3. Le Chef de l'opposition,
Chambre des Communes,
Londres
 4. Son Excellence Sir James Robertson,
Haut Commissaire pour le Cameroun méridional,
Government House,
Lagos
 5. Monsieur le Commissaire du Cameroun,
Cameroun méridional,
Buea.

(Signé : P.M. Kale)
PRESIDENT DU KAMEROUN UNITED PARTY.